

Objectif 1.3.3 : Développer l'accueil et l'information du public dans les coeurs

Objectif 1.3.3 : Développer l'accueil et l'information du public dans les coeurs

- **Mesure 1.3.3.1. : Développer l'accueil sur les grands sites**

Les visiteurs des coeurs du parc national sont généralement demandeurs de rencontres avec les équipes de l'établissement. L'accueil de visiteurs sur des sites aménagés à cet effet constitue un paramètre important, non seulement de satisfaction, mais aussi de pédagogie. Du point de vue quantitatif, au niveau des équipements d'accueil et de découverte du parc national, le nombre de visites se situe autour de 500 000 par an pour les seuls coeurs terrestres.

L'établissement a mis en place sur certains sites un dispositif d'accueil des visiteurs et d'animation. L'accueil est permanent sur le site des chutes du Carbet (actuellement assuré par une société privée dans le cadre d'une délégation de service public). La maison de la Forêt au bord de la route de La Traversée présente des expositions permanentes et temporaires, et la possibilité pour les visiteurs d'être informés par des agents de l'établissement public du parc national.

[...]

Cette mesure relève principalement de la compétence de :

- Établissement public du parc national

- **Mesure 1.3.3.2. : Développer les animations pédagogiques dans les coeurs**

Les animations organisées dans les coeurs du parc national, mais aussi en aire d'adhésion, ont vocation à sensibiliser la population sur le patrimoine naturel, culturel et paysager. Deux publics sont visés en fonction de la période de réalisation des animations : durant les grandes vacances, l'offre d'animation vise un public local et familial, alors que durant les mois de novembre à avril, ce sont les touristes qui en bénéficient. Pour ce faire, les animations doivent permettre de fidéliser le public au travers d'ateliers sur les savoir-faire, des randonnées et sorties naturalistes, des expositions, des spectacles.

Un autre objectif est de contribuer à la vie du territoire en développant des partenariats avec les institutions publiques, les entreprises privées et les associations.

Ces animations, devenues un élément essentiel de la vie du parc national, seront pérennisées.

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national ;
- Associations ;
- Opérateurs touristiques partenaires.

- **Mesure 1.3.3.3. : Communiquer auprès de la population locale sur le respect du patrimoine des coeurs**

Objectif 1.3.3 : Développer l'accueil et l'information du public dans les coeurs

La population locale fréquente assidûment les coeurs du parc national, notamment les aires de pique-nique de la Traversée qui sont occupées chaque week-end par les habitants des agglomérations. Les actions de communication sont essentielles pour promouvoir un comportement responsable sur ces sites fragiles.

Une politique de communication sera donc développée en direction de ce public, au moyen des différents outils disponibles :

- par la présence d'agents sur le terrain, au contact des visiteurs, notamment lors des périodes de forte fréquentation (Pâques, Pentecôte) et des manifestations autorisées ;
- par les plaquettes et documents d'information présentant les coeurs du parc national et leur réglementation ;
- par les médias et les outils tel que l'Internet.

Cette mesure relève principalement de la compétence de:

- Établissement public du parc national

Page 24 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3867

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:17